



Retroactivité du 13eme mois

Par **renaudv**, le **19/04/2011** à **11:02**

Bonjour,

Et d'avance merci,

En 2009 ma société n'a versé qu'une partie du 13eme mois pour souci économique.

J'ai démissionné de cette entreprise le 31/12/2010. En Février 2011 l'entreprise a décidé de reverser le restant du 13eme mois de 2009. Ai-je droit à cette somme étant donné que j'étais tout 2009 dans cette société, ou n'y ai-je pas droit car je n'y suis plus. Pour info, l'intitulé sur la feuille de paie des salariés évoquent "13eme mois 2009".

Merci pour les infos.

Par **escargot**, le **19/04/2011** à **11:22**

bjr

normalement vous en avez le droit mon conjoint avait presque le même problème il a eu un avocat par téléphone sur monavocatonline.fr il lui a donné toute la procédure

bn chance

Par **P.M.**, le **19/04/2011** à **14:07**

Bonjour,

Le délai de prescription en matière de salaires et accessoires est de 5 ans...